

Réunion : 12 mars 2020 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 21

Présidence : M. Alain BUCHETON

Assistent : MM. ARCHAMBAULT Anthony - TREPKA Nicolas

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes

U18D2 - Match N° 50949.1 E. Charrin 1 / O. St Martin 1 du 14 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25 avril.

Demande acceptée.

U15D2A - Match N° 50969.1 Cosne 2 / Corbigny 1 du 14 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 28 mars à 10h.

Demande acceptée.

Coupe U18 - Match N° 51203.1 O. St Martin 1 / E. Charrin 1 du 11 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 28 mars.

Demande acceptée.

1.2. Reprogrammation de rencontres

Coupe U18 - Match N° 51154.1 RCNCS 1 / E. AFGP 58 1 du 7 mars.

Suite à un arrêté municipal, la commission reprogramme cette rencontre au 28 mars.

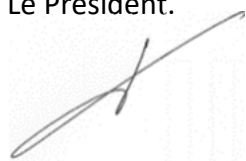
Coupe U18 - Match N° 51158.1 FC Nevers 58 3 / Clamecy 1 du 7 mars.

Suite à un arrêté municipal, la commission reprogramme cette rencontre au 28 mars.

Coupe U15 - Match N° 51159.1 E. Guérigny Urzy 1 / E. Coulanges 1 du 7 mars.

Suite à un arrêté municipal, la commission reprogramme cette rencontre au 28 mars.

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.